

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-26

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.

Le quorum était atteint.

Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, M. Clément PRUD'HOMME, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, M. Philippe BIGOT, Mme Sophie PELLIS, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : M. Loïc DUFFY à M. NAMIAN, M. Paul DIDIER à M. GEORGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à Mme GENEVAY.

Secrétaire de séance : Clément PRUD'HOMME

2026-26) FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

VU la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du Maire et de six adjoints ;

VU les arrêtés municipaux en date du **7 avril 2026** portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

CONSIDERANT la population totale en vigueur, les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1 000 à 3 499 habitants ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** les indemnités de fonctions des élus telles que définies dans le tableau ci-dessous :

	Taux appliqué en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique(1027)
Marie ASTIER (1re adjointe)	12,58
Olivier PERROT (2e adjoint)	12,58
Audrey GREINER (3e adjointe)	12,58
Hubert GORRON (4e adjoint)	12,58
Corine GENEVAY (5e adjointe)	12,58
Loïc DUFFY (6e adjoint)	12,58
Conseillers municipaux délégués	
Paul DIDIER	3,56
Laurence LELARGE	3,56
Solange JACQUIER	3,56
Catherine VILLEFRANCHE-THOUVENEL	3,56

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Berger
Levrault

Philippe BIGOT	3,56
Dominique LEONARD	3,56
Virginie PORTELA	3,56
Elise BERTRAND	6,08
Nicolas NAMIAN	6,08
Léa PERROT	6,08
Clément PRUD'HOMME	6,08
TOTAL	124,72

Publié le

ID : 069-216902072-20260413-202626-DE

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

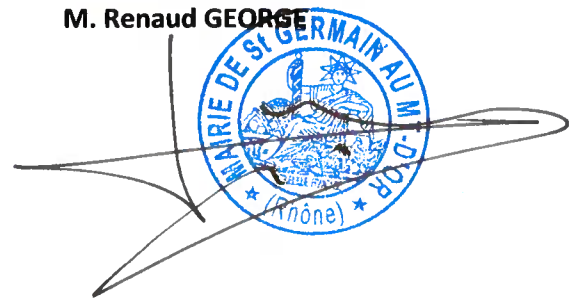
M. Clément PRUD'HOMME



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clément Prud'homme', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST GERMAIN AU MONT-D'OR (Rhône)' and a central emblem.

Le Maire,

M. Renaud GEORGE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renaud George', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST GERMAIN AU MONT-D'OR (Rhône)' and a central emblem.